

AAP Reconversion des friches industrielles

Dossier de la rédaction de H2o
May 2021

L'Agence de l'eau Rhin-Meuse, l'ADEME, la région Grand Est renouvellent l'appel à projets Reconversion des friches industrielles - études et techniques de dépollution exemplaires. Ce dispositif a pour objectif de soutenir financièrement des actions de gestion de la pollution dans le cadre d'opérations de reconversion de friches industrielles menées dans le respect de la méthodologie nationale "sites et sols pollués". Les démarches éligibles sont les études préalables de gestion des pollutions (plan de gestion, plan de conception des travaux, essais pilotes...), les travaux de dépollution des sols et des eaux souterraines (privilégiant au maximum l'utilisation de techniques exemplaires). Les opérations de reconversion de friches industrielles devront viser un projet structurant conçu et inscrit dans une ambition de développement durable appliquée à l'urbanisme (écoquartier, approche environnementale de l'urbanisme AEU...). L'AAP s'adresse à tous les acteurs publics et privés (collectivités, bailleurs, aménageurs, promoteurs) qui développent un projet de reconversion de friches industrielles et pour lequel ils sont amenés à engager des travaux de dépollution.

Session 1 - 29 octobre 2021

Session 2 - 28 février 2022

Départ des dossiers à